

Ordonnance fixant les droits de douane préférentiels en faveur des pays en développement (Ordonnance sur les préférences tarifaires)

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du 16 mars 2007 sur les préférences tarifaires¹ est modifiée comme suit:

Liste des pays et des territoires en développement

La ligne GE Géorgie est supprimée de la liste.

A	B	C	D	E
...				
GD	Grenade			
GH	Ghana			
...				

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} mai 2018.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 632.911

